



Problème en université : présence à un évènement impossible

Par **Etudiant_6**, le 12/11/2011 à 14:36

Bonjour,

Je vous expose ma situation: étudiant en licence de lettres modernes, deuxième année, il nous a été annoncé en début d'année que nous devrions prendre part à un évènement et rendre un dossier à ce propos.

La semaine dernière, il nous a été indiqué que nous devrions choisir mardi matin, entre 9 h 30 et 11 h. Le mail était accompagné d'informations sur les trois choix possibles : le premier était une suite de rencontres diverses, étalées entre décembre et janvier; le troisième une participation aux escales du livre, mais avec places limitées. Sur le deuxième, à part "maison d'écrivain" qui laissait entendre que nous visiterions sans doute la maison de François Mauriac, aucune information n'était encore donnée.

Le mardi matin, vers 9 h, je suis retourné voir le guide, qui ne disait toujours rien. N'ayant pu m'inscrire aux escales du livre, j'ai décidé d'essayer le deuxième évènement, le premier ne coïncidant pas avec mon emploi du temps. A 10 h, après cette inscription, je suis retourné voir sur le site de l'université : avaient été mis en ligne dans cette heure toutes les informations.

Il est donc précisé que nous devons nous rendre pour cet évènement à Saint-Maixant, une ville à 40 kilomètres environ de l'université, par nos **propres moyens**, pour un rendez-vous à 9 h le matin, et qu'**aucun frais d'essence ou de transport ne serait remboursé ensuite**.

Je n'ai pas le permis, et plusieurs de mes amis inscrits non plus. De plus, un unique bus passe mais son billet est assez cher, et nous arriverions avec 30 minutes de retard, après une partie du trajet faite à pied. Assister à l'évènement est bien sûr obligatoire pour l'obtention de notre année universitaire.

Je me demandais donc si tout cela était légal, et quels sont nos recours, dans tous les cas ?

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **12/11/2011** à **16:48**

Regroupez-vous avec ceux qui ont un véhicule. Système D